Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 Janvier 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 janvier 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le quatorze janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2011 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ce projet de budget se présente comme suit :

	Dépenses : 33 902	**Recettes : 33 902**
Fonctionnement	32 000	32 000
Investissement	1 902	1 902

Soit le détail suivant :

<u>Pour la section de fonctionnement</u> :

<u>En recettes</u> :

▪ Chap. 70 – Ventes de prestations + 32 000

<u>En dépenses</u> :

▪ Chap. 011 – Charges à caractère général + 2 200
▪ Chap. 012 – Charges de personnel + 27 898
▪ Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 1 902

<u>Pour la section d'investissement</u> :

<u>En recettes</u> :

▪ Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 1 902

<u>En dépenses</u> :

▪ Chap. 21 – Immobilisations corporelles + 1 902

Pour ce budget, il s'agit essentiellement d'assurer le service de contrôle.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote par chapitre ou article

=> voter le budget.

MM. FERRERE, GRONDIN et Mmes CADERBY et BETON refusent de participer au vote.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, **à la majorité absolue** :

▪ Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

▪ Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2011 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 33 902	**Recettes : 33 902**
Fonctionnement	32 000	32 000
Investissement	1 902	1 902

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,